

1785, 5 septembre - Procès-verbal constatant les dégâts à la bergerie de la ferme

- Jean et Henry Muller « negotians demeurant à Vasleheim sous fermiers du domaines et droits seigneuriaux »
- Dom Garnier prier de l'abaye de Haute-Seille
- Antoine Pierron habitant de hesse, fondé de pouvoir et agent des Sieurs Jean et Henry Muller
- Jean louis Mechet « maire seigneuriale du village de hesse »
- Dominique Fleurance
- Jacques Aimé
- Jean Joseph Noel charpentier de Tanconville

L'an mille sept cent quatre vingt cinq le cinq septembre avant midy

Nous Jean louis mechet maire seigneuriale du village de hesse à la requisition d'antoine Pierron habitant du meme lieu comme fondé de pouvoir et agent des Sieurs Jean et henry muller negotians demeurant à Vasleheim sous fermiers du domaines et droits seigneuriaux et nottament denclos de bergerie au dit lieu de hesse lequel nous a exposé pour ses dits commerçant que dom garnier prier de l'abaye de haute Seille étant chargé de faire à la Bergerie dependente dudit domaine de hesse les reparations qui y sont a faire et nottament au toit, il auroit envoyé dans le courrant de la semaine derniere un nomme Jean Joseph noel charpentier de tanconville pour faire lesdittes reparations lequel Jean Joseph noel dès le jour de Jeudy de la semaine derniere malgré l'Intemperie et les avertissements que lui Pierron lui a fait a ce sujet à ouvert la toiture de la ditte Bergerie, a enlevé les esselins sans doute pour faire les dittes reparations et y a laissé des ouvertures par lesquelles les pluyes qui depuis sont tombées journellement ont totalement degaté les foins que les dits fermiers ont dessous sur les greniers de la ditte Bergerie nous nous sommes transportés en la ditte Bergerie avec les nommés Dominique fleurance et Jacques aime habitants dudit lieu de hesse accompagné dudit antoine pierron a l'effet de connoitre les faits à nous annoncés par ledit Pierron, ou étant nous avons effectivement trouvés ledit Jean Joseph noel au près en ce duquel nous avons vu et visite de ladicte bergerie et y avons reconnus au toit comme une ouverture de onze (ou douze?) pieds de largeurs sur toute la hauteur et longueur du toit sous laquelle ouverture se trouve directement le tout ? du foin appartenants audit Sieurs fermiers lequel foin a recue par cette ouverture non seulement toute la pluie qui est tombé cejourd'hui mais encore celle qui est tombé depuis Jeudy dernier en sorte que l'eau ruisseloit par le fond dudit tas de foin et ayant représenté audit Jean Joseph noel son imprudence d'avoir fait cette ouverture dans un tems si peu convenable et de pluyes presque journalieres il nous a repondu qu'il ne croyait pas qu'il feroit si mauvais tems et qu'il ne pu trouver des esselins pour faire plutot la fermeture de l'ouverture dudit toit, de tout quoi nous avons dressé le présent procès verbal signé dudit Antoine Pierron et des dits dominique fleurance et Jacques aimé pour etre déposé au greffe et servir aux dits Sieurs fermiers ce que de raison a hesse les jours et an que dessus ./.